

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annecy, le 23 octobre 2023

### **Forum des collectivités territoriales de Haute-Savoie : loi relative à l'Accélération de la production d'énergies renouvelables (APER), la DDT, le Syane et Enedis accompagnent les collectivités**

Ce vendredi 20 octobre 2023, durant le Forum des collectivités territoriales de Haute-Savoie qui se tenait à La Roche-sur-Foron, la direction départementale des territoires (DDT), le Syane et Enedis organisaient conjointement une table ronde sur le thème de la loi APER. Cette rencontre a permis de rappeler les contours de la loi et ses impacts pour les collectivités. Trois élus (Hervé Villard, Pauline Plagnat, Géraldine Pflieger) ont également témoigné des implications concrètes de cette loi sur leur territoire.

#### **La loi APER, une opportunité pour les territoires**

En 2050, l'électricité devrait représenter 55% de la consommation d'énergie finale en France contre 25% aujourd'hui<sup>1</sup> soit une augmentation de 30%. Afin de répondre à cet enjeu, les énergies renouvelables (EnR), doivent être déployées plus rapidement sur l'ensemble du territoire français. Cela suppose également plus de raccordements sur le réseau public de distribution d'électricité.

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet à la France de rattraper son retard par rapport aux objectifs fixés par l'Union Européenne en renforçant les obligations de solarisation, en simplifiant et en planifiant le déploiement des projets d'EnR dans les territoires.

Plusieurs moyens sont mis en œuvre :

- définition par les communes de zones d'accélération des EnR ;
- mise en place de référents préfectoraux chargés d'accompagner l'instruction des projets ;
- transmission d'informations aux communes sous forme de cartographies simplifiées ;
- simplification des procédures ;
- mobilisation du foncier déjà artificialisé ;
- redistribution aux communes de la valeur générée.

---

1 Source : RTE

## **Les collectivités territoriales en première ligne pour accompagner la planification et le développement des projets EnR.**

La Loi APER positionne les communes en première ligne pour le développement des EnR. Les communes vont définir d'ici la fin de l'année, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, les réseaux de chaleur, l'éolien, la méthanisation, l'hydroélectricité... Tous les territoires sont ainsi concernés et pourront personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables. Ces zones correspondront à une volonté politique et les porteurs de projet seront incités à se diriger vers ces zones d'accélération par un dispositif de bonification tarifaire.

## **Des outils mis à disposition des communes au service de la planification, caractérisation des zones d'accélération et accompagnement des projets**

Pour accompagner les communes et les EPCI dans la mise en œuvre de la Loi APER, plusieurs outils sont à disposition des communes :

- Le portail national développé par le CEREMA et l'IGN qui servira notamment aux communes à saisir leurs zones d'accélération. En complément, la DDT a produit des fiches méthodologiques pratiques pour chaque énergie renouvelable afin d'accompagner au mieux les communes et de les orienter vers les outils les plus adaptés, tant au niveau national que local (recensement des friches et parkings de la direction départementale des territoires (DDT), outil Terristory de la Région, outil Symaginer du Syane, Portail collectivités d'Enedis). Tous ces outils sont disponibles en ligne : <https://www.haute-savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Votre-departement/Energies-renouvelables> ;
- Le SYANE met à disposition des services et solutions pour l'accompagnement des collectivités territoriales au service de la transition énergétique et écologique du territoire et notamment pour le développement des énergies renouvelables, pour accompagner la planification et pour le développement de projets. Il a notamment co-développé l'outil Symaginer permettant de rassembler des données d'énergie, de modéliser et projeter les évolutions des réseaux énergétiques, de faire des simulations technico-économiques de projets potentiels, d'aider à décliner la stratégie territoriale des collectivités en projets opérationnels, à évaluer et suivre les actions menées. Il propose un accompagnement technique et financier incitatif pour les phases d'étude des projets de production d'énergie renouvelable, peut porter des projets de réseaux de chaleur à travers sa régie Syan'Chaleur et appuie la SEM Syan'ENR pour le développement de projets sur les autres Energies Renouvelables ;
- Enedis met à disposition des communes, EPCI, départements, régions et AODE toutes les données relatives aux capacités du réseau afin de les aider à identifier ces zones. Elle a aussi développé des services et outils comme l'Analyse d'Impact Scénarisée, l'Impact production Réseau ou l'outil « cartographie des capacités réseaux », une solution digitale permettant de visualiser les capacités disponibles du réseau basse tension (BT) et moyenne tension (HTA) pour l'intégration de la production EnR par Enedis. Pour être au rendez-vous des ambitions de la loi d'accélération des énergies renouvelables, Enedis se mobilise pour raccorder 5 GW de nouvelles capacités de production par an, avec des investissements estimés à 10 milliards d'euros cumulés d'ici à 2040.

**Préfecture de la Haute-Savoie  
Bureau de la représentation et  
de la communication de l'État**

Tél. : 04 50 33 60 58 – 06 78 05 98 53  
Courriel : [pref-communication@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-savoie.gouv.fr)  
@Prefet74 | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

Aujourd'hui plus de 720 000 installations photovoltaïques, éoliennes et de bioénergies sont raccordées au réseau électrique en France métropolitaine, dont 10 000 en Haute-Savoie<sup>2</sup>.

Afin de relever le défi de raccorder un million d'installations au réseau électrique d'ici à 2030, les acteurs de la transition énergétique unissent leurs efforts pour accompagner les collectivités locales face à l'enjeu majeur de décarbonation de notre énergie.

---

Contact presse :

**Direction départementale des territoires**

Bureau de la représentation et de la communication de l'État  
04 50 33 60 58 – [pref-communication@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-savoie.gouv.fr)

**Syane**

Élise Scotton  
04 50 10 38 74 – [e.scotton@syane.fr](mailto:e.scotton@syane.fr)

**Enedis**

Myrtille Roger  
06 64 40 99 45 - [myrtille.roger@enedis.fr](mailto:myrtille.roger@enedis.fr)

---

<sup>2</sup> Source : Open Data d'Enedis. Rendez-vous également sur le site internet de l'Observatoire français de la transition écologique pour avoir accès à plus de données.